

**En 2024, la consommation de soins courants infirmiers en cabinet libéral s'élève à 9,4 milliards d'euros. La croissance des soins infirmiers ralentit (+1,1 % après +2,8 % en 2023), sous l'effet d'une baisse du volume d'activité de 0,9 %. Les dépenses de soins infirmiers sont prises en charge à plus de 90 % par l'Assurance maladie. En 2024, 1,9 % des dépenses de soins infirmiers demeurent à la charge des ménages.**

### En 2024, les soins courants infirmiers ralentissent sous l'effet d'une baisse du volume

En 2024, la consommation de soins courants infirmiers en ville (libéraux ou salariés en centre de santé) s'élève à 9,6 milliards d'euros (*tableau 1*), soit 3,7 % de la consommation de soins et de biens médicaux. 98 % des dépenses de soins infirmiers sont réalisés en cabinet libéral.

Les dépenses de soins en cabinet libéral ralentissent, pour s'établir à +1,1 % en 2024. Ce ralentissement s'explique par un repli de la consommation en volume (-0,9 % après +2,6 %), qui domine l'accélération des prix (+2,0 % après +0,2 %). Les prix des soins infirmiers n'avaient pas autant augmenté depuis 2020 (*graphique 1*) ; en 2024, ils augmentent au même rythme que l'inflation totale (+2,0 %). Le recul en volume est cohérent avec la baisse constatée du nombre de rencontres entre les patients et les infirmiers (-2,4 % en 2024).

L'avenant n° 10 à la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux, signé en juin 2023 et entré en vigueur en janvier 2024, prévoit un accompagnement financier pour les infirmières libérales qui

suivent la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA), et revalorise la prise en charge des patients à domicile et les indemnités forfaitaires de déplacement. Cette dernière disposition a probablement favorisé la hausse du prix des soins infirmiers ; les frais de déplacement augmentent en effet de 8,4 % en 2024 (+2,9 % en 2023).

### Les frais de déplacement constituent un quart des soins infirmiers en 2024

La structure de la consommation de soins courants infirmiers en ville évolue légèrement en 2024 : les actes médicaux infirmiers (AMI) [injections, pansements, etc.] représentent 49 % de la dépense, les actes infirmiers de soins (AIS) [séances de soins, surveillance, etc.] 23 % et les frais de déplacement 22 % (*graphique 2*). Dans les centres de santé, la part des AIS est plus élevée dans les soins (27 %).

Suite à l'entrée en vigueur de l'avenant n°10 les revalorisant, les frais de déplacement sont le principal contributeur à la croissance des soins infirmiers en 2024.

**Tableau 1 Consommation de soins courants infirmiers en ville**

	2014	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Soins en cabinet libéral (en millions d'euros)</b>	<b>6 447</b>	<b>8 710</b>	<b>8 922</b>	<b>9 082</b>	<b>9 338</b>	<b>9 439</b>
Honoraires <sup>1</sup>	6 041	8 081	8 374	8 532	8 848	8 952
Contrats et assimilés <sup>2</sup>	6	156	96	106	92	73
Prise en charge des cotisations	400	473	452	444	398	414
Évolution (en %)	6,2	8,5	2,4	1,8	2,8	1,1
dont volume (en %)	6,2	5,5	1,4	1,1	2,6	-0,9
dont prix (en %)	0,0	2,9	1,0	0,7	0,2	2,0
<b>Soins en centre de santé (en millions d'euros)</b>	<b>197</b>	<b>219</b>	<b>221</b>	<b>206</b>	<b>195</b>	<b>193</b>
<b>Soins en ville (en millions d'euros)</b>	<b>6 643</b>	<b>8 929</b>	<b>9 143</b>	<b>9 288</b>	<b>9 533</b>	<b>9 631</b>

1. Les honoraires sont versés au titre des consultations, des visites, des actes techniques et des téléconsultations.
2. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires, les aides liées à la télétransmission, le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (Dipa).

**Lecture >** En 2024, la consommation de soins infirmiers en cabinet libéral s'élève à 9 439 millions d'euros, dont 414 millions d'euros de prise en charge des cotisations sociales par l'Assurance maladie. Elle augmente en 2024 de 1,1 % en valeur. Cette évolution se décompose en une baisse de 0,9 % du volume de soins et d'une hausse de 2,0 % du prix.

**Sources >** DREES, comptes de la santé ; Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.

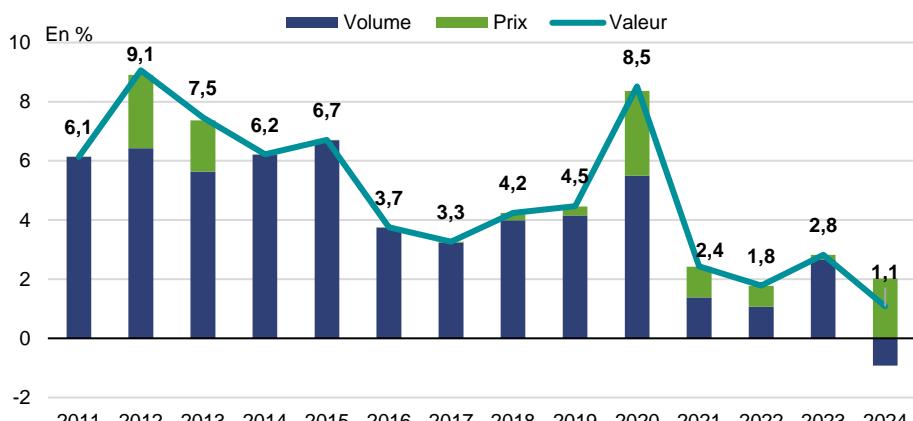
## Les effectifs des infirmières en libéral augmentent en 2021

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>1</sup>, le nombre d'infirmières exerçant leur activité en libéral est estimé à 98 000 (*tableau 2*), en hausse de 1,3 %. Si les infirmières restent très majoritairement salariées, la part des infirmières libérales (16 %) est en hausse de 2 points de pourcentage depuis 2014.

## La Sécurité sociale prend en charge 92 % de la consommation de soins infirmiers

Le financement de la consommation de soins infirmiers est principalement assuré par la Sécurité sociale (92,1 % en 2024) [*tableau 3*]. L'État contribue pour 0,4 % de la dépense (aide médicale de l'État et invalides de guerre) et les organismes complémentaires pour 5,6 %. Le reste à charge des ménages représente 1,9 % de la dépense, soit 178 millions d'euros en 2024. Sur les dix dernières années, la répartition des dépenses de soins infirmiers entre les différents financeurs est restée relativement stable. ■

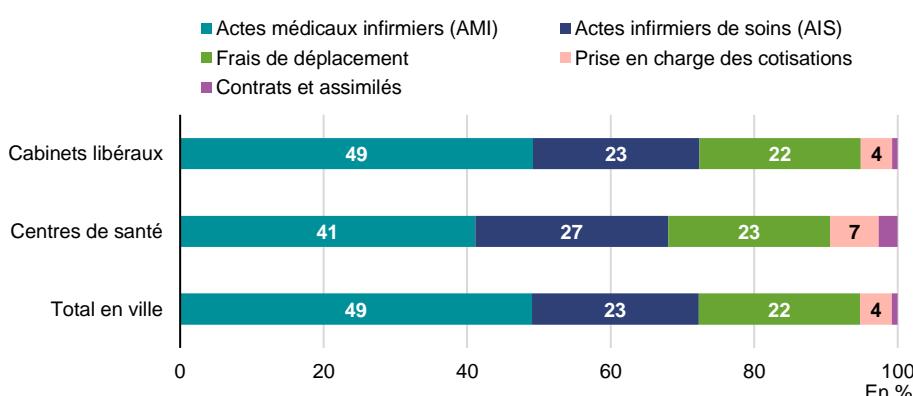
**Graphique 1** Évolution de la consommation des soins infirmiers en cabinet libéral



**Lecture** > La valeur des soins infirmiers augmente de 1,1 % en 2024. Cette hausse se décompose en une hausse de 2,0 % du prix des soins et une baisse de 0,9 % du volume de soins.

**Sources** > DREES, comptes de la santé ; Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.

**Graphique 2** Structure de la dépense de soins courants infirmiers en 2024



**Source** > DREES, comptes de la santé.

<sup>1</sup> Les données relatives aux infirmières disponibles dans le Répertoire partagé des professionnels de santé sont jugées de qualité insuffisante pour élaborer des statistiques sur leurs effectifs. Pour palier cela, la

DREES a mené des travaux spécifiques pour établir des séries jusqu'en 2021.

**Tableau 2** Effectifs des infirmières par mode d'exercice, au 1<sup>er</sup> janvier

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Libérales	80 200	83 900	87 200	90 300	92 900	95 500	97 400	98 600
Salariées	474 700	479 800	488 000	490 100	492 000	495 000	502 000	500 300

**Note** > Les infirmières exerçant une activité mixte (libérale et salariée) sont comptées à la fois dans les effectifs d'infirmières libérales et salariées. Contrairement aux autres fiches sur les professionnels de santé, les effectifs salariés infirmiers incluent les salariées hospitalières.

**Champ** > France métropolitaine et DROM hors Mayotte.

**Sources** > SNDS pour les infirmières libérales ; BTS pour les infirmières salariées ; calculs DREES.

**Tableau 3** Répartition des dépenses de soins courants infirmiers par type de financeur en 2024

	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	8 695	92,1
État	36	0,4
Organismes complémentaires	530	5,6
Ménages	178	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>9 439</b>	<b>100,0</b>

**Source** > DREES, comptes de la santé.